

Nombre de conseillers		DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 JUIN 2024	
En exercice	35	Date de la convocation	07 JUIN 2024
Quorum	26	Secrétaire de séance	Valérie CALAMIA
Présents	26	N° de la délibération	14 - CA 2024-06-19
Représentés	3	Objet	Politique de mobilités et renouvellement d'une partie de la flotte de véhicules
Votants	29		
Le 19/06/2024 à 14H30, les membres du Conseil d'administration se sont réunis au siège de GMVA – Rue Alfred Kasler à Vannes, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente.			

Participants (30) : Mme Hortense LE PAPE, Mme Soizic PERRAULT (vote à compter de la délibération n°6), M. David ROBO (vote jusqu'à la délibération n°10 incluse), M. Fabrice LOHER (en visio conférence), M. Marc BOUTRUCHE, M. Michel TOULMINET, Mme Annaïck HUCHET (en visio conférence), Mme Marie-Françoise CERES, Mme Martine LOHEZIC, Mme Morgane LE ROUX, Mme Myriam COCHE, M. André KERVEADOU, M. Christian SEBILLE (vote jusqu'à la délibération n°11 incluse), M. Gilles CARRERIC (en visio conférence, vote jusqu'à la délibération n°10 incluse), M. Pascal BARRET, M. Pierre GUEGAN, Mme Marie-Jo LE BRETON, Mme Florence VIGNEAU, M. Jean-Noël TEXIER, M. Yves GICQUELLO (vote jusqu'à la délibération n°12 incluse), Mme Denise LAUSEIG, Mme Yolande HANVIC, Mme Lorette DRIN, Mme Marie-José LE CADRE, M. Donatien TRECANT, Mme Huguette LE CAHEREC, M. Christophe CLOEREC, Mme Caroline HOUZIAUX, Mme Delphine LE MANOUR, Mme Hélène LE GAL

Excusés ayant donné pouvoir (3) : Mme Marie-Hélène HERRY (pouvoir à Mme HUCHET), Mme Christine LE STRAT (pouvoir à M. Marc BOUTRUCHE), M. Philippe LE RAY (pouvoir à Mme LE PAPE),

Excusés (2) : M. Nicolas JAGOUDET, Mme Marie-Thérèse CABON

Délibération du Conseil d'administration du 13 décembre 2023	Débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2024
Délibération du Conseil d'administration du 7 février 2024	Vote du Budget de l'année 2024

Morbihan Habitat répond à ses besoins de mobilité, essentiellement, à travers une flotte de 198 véhicules répartis de la manière suivante :

- 7 véhicules de fonction,
- 53 véhicules utilitaires pour les besoins des régies,
- 27 véhicules pour les agents de proximité (gardiens, employés d'immeubles),
- 111 véhicules de service dont :
  - 50 affectés à des collaborateurs avec autorisation de remisage à domicile (moyennant une participation financière mensuelle),
  - 14 affectés à des collaborateurs sans autorisation de remisage à domicile,
  - et 47 mutualisés entre plusieurs collaborateurs.

La politique de mobilité est en cours d'harmonisation pour répondre aux besoins des métiers et aux nouveaux périmètres d'intervention qui ont évolué depuis la fusion. L'attention est notamment portée sur la maîtrise des coûts de cette mobilité, évalués aujourd'hui à 800 k€ par an. Pour cela, MH est accompagné par un cabinet spécialisé, la société MOBILEO, dans l'objectif de définir un nouveau projet de mobilité, prenant en compte les particularités liées aux véhicules et aux usages.

Cette nouvelle politique de mobilité a pour objectif d'optimiser l'usage des véhicules en favorisant leur mutualisation entre les collaborateurs au sein de chaque site de MH. Elle aura également pour but de proposer aux collaborateurs des modes de déplacement doux comme l'usage de vélos électriques et l'incitation à l'usage des transports en commun, notamment le train entre les sites administratifs de Vannes et Lorient.

Le projet de mobilité devra également tenir compte des objectifs réglementaires de décarbonation de la flotte de véhicules. Ainsi, en 2024, les véhicules acquis ou loués devront comprendre 30% de véhicules à faible émission de CO<sup>2</sup>. L'analyse de cette réglementation, dont les objectifs sont croissants sur les prochaines années, cible l'acquisition ou la location d'une part croissante de véhicules électriques dans les flottes professionnelles.

Une partie du parc de véhicules doit être renouvelée en 2024, notamment sur les contrats de location/leasing arrivant à échéance en fin d'année. L'évaluation du renouvellement, calculé sans augmentation du parc renouvelé, est de 100 véhicules incluant des véhicules de fonction, des véhicules utilitaires pour les régies, et des véhicules de service.

Mis en ligne du 28-06-2024 au 28-08-2024

L'optimisation du projet de renouvellement impose de lancer dès à présent un appel d'offres ou d'engager une analyse des offres des centrales d'achat. En parallèle, il est proposé d'acquérir un outil de gestion de parc et de réservation des véhicules pour réaliser un travail quotidien d'optimisation et sensibilisation des collaborateurs. En effet, il convient de rappeler qu'environ 60% du coût d'un véhicule correspond aux frais de carburant, d'entretien, d'assurance et de taxe sur les véhicules de société.

Une information sera faite lors du prochain Conseil d'administration sur la formalisation de la nouvelle politique de mobilité et les coûts de renouvellement de la flotte de véhicules.

---

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, valide le principe de renouvellement du parc de véhicules, en prenant notamment en compte, un ratio de 30% de véhicules électriques dans le cadre de la réglementation applicable à l'Office

